SAS ABC SERVICES PRO
CAPITAL VARIABLE DE 2200 EUR
Siège social : 1000 Chemin de Bordebasse 82000 Montauban
SIRET : 828 815 290 00014
Numéro SIREN 828 815 290 RCS MONTAUBAN
Code APE 8551Z

EXTRAIT DE DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 31/07/2024

Sont présents :

M AROKIASSAMY DIT ROCH Sébastien Président 45.45% des droits de vote et des actions de la SAS ABC SERVICES PRO.

Mme MAUREL Marie-Andrée, détenant 54.55% des droits de vote et des actions de la SAS ABC SERVICES PRO.

L'intégralité des associés étant présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

La séance est dirigée par M AROKIASSAMY DIT ROCH Sébastien.

Ordre du jour :

- Présentation des comptes de liquidation au 31/07/2024 et quitus des opérations de liquidation
- Approbation des comptes de clôture de liquidation
- Formalité de Liquidation au 31/07/2024 en vue de la radiation du RCS de Montauban

PREMIÈRE RÉSOLUTION - Présentation de la clôture des comptes de liquidation au 31/07/2024 et quitus de la gestion du Liquidateur

M AROKIASSAMY DIT ROCH Sébastien en qualité de liquidateur, a procédé à l'ensemble des opérations de liquidation et présente lesdits comptes de clôture de liquidation.

Ces derniers établis au 31/07/2024 présentent une perte de 10 185.16€

Calcul du boni de liquidation: 0€

Capital+ Réserve Légale + Autres réserves - pertes de l'exercice= boni de liquidation
soit
2200€ + 220€ +7 765.16€ - 10 185.16€ = 0€

L'associé unique donne quitus au liquidateur pour la gestion des opérations de liquidation.

A-5

La réalisation de l'actif ne permet pas d'apurer totalement le passif, de fait, l'associé ne récupérera son apport initial. Le président de séance donne quitus au liquidateur pour la gestion des opérations de liquidation.

Le président de séance décharge M AROKIASSAMY DIT ROCH Sébastien de son mandat de liquidateur

DEUXIÈME RÉSOLUTION - Approbation des comptes de clôture de la liquidation

Ces derniers établis au 31/07/2024 présentent une perte de 10 185.16€

Calcul du boni de liquidation: 0€

Capital	+ Réserve Légale	+ Autres réserves	- pertes de l'exercice	= boni de liquidation
soit				
2200€	+ 220€	+7 765.16€	- 10 185.16€	= 0€

Les comptes de liquidation sont soumis au vote de l'ensemble des associés.
L'ensemble des associés approuvent les comptes de liquidation et les opérations présentées.

TROISIÈME RÉSOLUTION - Formalités de Liquidation au 31/07/2024 et radiation du RCS de Montauban

M AROKIASSAMY DIT ROCH Sébastien, sera chargé d'effectuer l'ensemble des formalités de publicité et d'enregistrement en vue de la clôture de liquidation de la société, à la date effective du 31/07/2024.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés.

Certifié conforme par le président sortant, liquidateur
M AROKIASSAMY DIT ROCH Sébastien

certifiés conformes, le Comparant